

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N° 2019/14 DU 29 MARS 2019

Portant sur l'adhésion à la Fondation du Patrimoine.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 10
- Présents : 09
- Représentés : 0
- Votants : 09
- Exprimés : 09
- Pour : 09
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 29 mars 2019 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 21/03/ 2019 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : FITZSIMONS Thomas, GIRAUD David, FOURNET Alain, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETTELLE Suzanne

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire, pour l'année 2019, l'adhésion à la Fondation du Patrimoine qui a pour vocation d'aider les collectivités et les particuliers pour la valorisation et la restauration du patrimoine. Le montant de l'adhésion est fixé à 55 Euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- décide l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2019.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.
Pour copie conforme
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 05/04/2019
Et Affichage du : 05/04/2019